

VALLEE DE SEINE Un port industriel pour accompagner le développement de l'Ecopôle

En parallèle du projet de l'Ecopôle, le projet d'un port industriel, appelé Ecoport, est travaillé depuis plusieurs années. Sur une trentaine d'hectares, il devrait apporter « la logistique fluviale qui accompagnera l'activité d'Ecopôle ».

Contigu à la Zone d'aménagement concerté (Zac) Ecopôle Seine Aval et étroitement lié à celui-ci, le projet de port industriel à Triel-sur-Seine, également sur la commune de Carrières-sous-Poissy, est toujours dans les cartons. Ce projet, appelé Ecoport, est porté par Ports de Paris et devrait être « la logistique fluviale qui accompagnera l'activité d'Ecopôle », indique Mariusz Wiecek, directeur de l'agence Seine-Aval de Ports de Paris. Pour le maire de Carrières-sous-Poissy, Christophe Delrieu (DVD), l'Ecoport fait partie des éléments importants de l'Ecopôle « en termes de carte de visite ». Et de préciser, « Quand on est en train de faire une zone d'activité de cette ampleur, il est important de pouvoir avoir des accès routiers et des accès fluviaux ».

« C'est un intérêt général », estime de ce projet Philippe Tautou (LR), président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO). Avant d'ajouter : « Quand vous avez un Ecoport, et

que derrière il y a des terrains en capacité d'accueillir des entreprises et d'avoir une activité sur laquelle la participation du fluvial pourrait être importante, je dirais qu'on est en plein dans les sujets d'aujourd'hui : du développement durable, du développement économique et du développement de l'emploi. »

Le coût de ce port industriel, d'une superficie finale de « près de 34 ha », est estimé à environ « 30 millions d'euros », d'après Mariusz Wiecek. Et celui-ci de préciser qu'il s'agit d'« un projet qui est assez coûteux car la partie environnementale est très développée ». Grâce à ce projet, Ports de Paris espère créer « environ 200 emplois directs ».

Ce dossier « d'Ecoport » pourrait connaître des avancées dans les mois à venir. Mais si « le projet technique est en train d'être finalisé » et « devrait être prêt début 2017 », des discussions restent en cours. Notamment avec la région Île-de-France « pour avoir des subventions qui sont nécessaires

pour garantir la rentabilité », indique Mariusz Wiecek avant d'ajouter : « Je pense que l'on prendra les décisions sur les plannings au cours du premier semestre 2017 ». Des recours ont aussi été déposés au tribunal administratif, dont le directeur de l'agence Seine-Aval espère avoir la décision « avant la fin de l'année pour savoir quelles suites donner ».

Disparition du port de plaisance ?

L'intérêt même de ce port industriel est remis en question par ses opposants. A l'image d'Anthony Effroy, conseiller municipal d'opposition à Carrières-sous-Poissy et président de l'association Rives de Seine nature environnement, qui estime que « ce projet n'est plus pertinent [...] avec les deux ports qui sont projetés à Limay et Achères qui auraient pu constituer une alternative acceptable au port de Triel-sur-Seine ». Pour Mariusz Wiecek, ces différents projets ont « des rôles complémentaires ». Ce dernier estime que « l'important est le fonctionnement en réseau » et que le port de Triel-sur-Seine aura « une vocation très locale » dans ce maillage de la Seine.



La marina port Saint-Louis, consacrée à la plaisance, serait amenée à disparaître avec la concrétisation du port industriel.

Autre point noir soulevé pour ce projet, il devrait entraîner la disparition de l'actuel port de plaisance, la marina Port Saint-Louis. Ce dernier est « un atout pour le territoire » d'après Anthony Effroy, qui s'est fait le porte-parole de la marina. Et celui-ci de défendre : « On a sur ce site l'un des plus grands ports de plaisance d'Île-de-France avec 300 anneaux et un accès à un ravitaillement en carburant, le potentiel est donc énorme. »

De son côté, Joël Mancel (DVD), maire de Triel-sur-Seine, assure avoir « toujours essayé de défendre le fait qu'on pourrait faire de la mixité entre industriel et loisirs ». Mais le maire explique s'être vu répondre que cela serait « dangereux et que les

manœuvres pourraient engendrer des accidents ». Mariusz Wiecek certifie que Ports de Paris a, dès le départ, « étudié les problèmes de manœuvrabilité des bateaux industrielle et de sécurité ».

D'après ce dernier cependant, « malheureusement, on a constaté que la cohabitation ne peut pas exister ». Si Joël Mancel explique « pouvoir concevoir » cette dangerosité, il estime que l'idée d'une cohabitation n'est « pas à oublier complètement ». Mais le directeur de l'agence Seine-Aval assure : « Nous allons proposer la possibilité de faire une sorte de port sec, de définir une emprise sur le port de Triel où la société qui gère ce type d'activité pourrait sortir les bateaux, pour hivernage par exemple. »